



Robert de Mùelenaere

Accès à la profession: une modernisation attendue

Les techniques de construction ont énormément évolué depuis la loi sur l'accès à la profession, instaurée il y a plus de trente ans et la Confédération, depuis longtemps, demande sa modernisation.

La difficulté est de tenir compte à la fois de l'évolution des métiers et du marché. Les métiers se sont développés et diversifiés, tandis que les entreprises se sont spécialisées. Tout le problème est dès lors de définir quel champ doit couvrir une réglementation d'accès à un métier. Si le champ est trop vaste, le candidat qui ne souhaite pratiquer qu'une des facettes d'un métier devra, pour s'installer, en maîtriser les autres, inutiles pour lui. Et s'il est trop restreint, celui qui veut exercer son activité dans un champ plus vaste devra disposer d'autant d'accès à la profession que son métier comporte d'activités distinctes et, à chaque fois faire la preuve de compétences qui ne diffèrent parfois que sous quelques aspects.

Faut-il donc rendre certains métiers ou certaines activités accessibles... sans accès réglementaire ? C'est alors le consommateur qui perdra une garantie quant à son entrepreneur, garantie pourtant indispensable dans ce type d'investissement.

Beaucoup plus séduisante est l'idée d'organiser en modules les connaissances relatives aux métiers de la construction, chaque module correspondant à un aspect du métier. Le détenteur qui veut pratiquer plus largement un métier auquel il a accès n'a plus alors qu'à choisir l'un ou l'autre module complémentaire.

A la demande de la ministre Laruelle, la Confédération lui a fait une proposition globale d'accès à la profession pour les métiers de la construction. Proposition sur base modulaire fonctionnelle, centrée sur les compétences essentielles à la protection du consommateur. Les regroupements proposés, c'est inévitable, imposent occasionnellement la maîtrise de compétences qui ne seront pas nécessairement exercées. La Confédération reste ouverte à un système modulaire plus finement ciblé, mais dans les limites du raisonnable, de sorte que chaque activité puisse rester un tout identifiable par le consommateur. Pas question par contre de priver ce consommateur d'une reconnaissance des compétences indispensables à sa protection !

Robert de Mùelenaere
Administrateur délégué

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION Votre clé pour réussir

La Confédération Construction est l'organisation de référence pour le secteur de la construction tout entier. L'entrepreneur est au centre de ses préoccupations. En tant qu'organisation de défense des intérêts représentative et active dans l'ensemble du territoire belge, elle offre une gamme exclusive de services, totalement adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneur.

La priorité de la Confédération est de fournir une information correcte et fiable sur tous les dossiers liés à la construction. Par le biais de sa banque de données construction en ligne www.confederationconstruction.be, de sa lettre d'information hebdomadaire Construction-News et de son mensuel Construction, elle est la seule à pouvoir offrir la valeur ajoutée que recherche tout entrepreneur et qu'il ne trouvera nulle part ailleurs. Être affilié à la Confédération Construction, c'est investir dans

les connaissances, dans le savoir-faire. Un investissement qui se rentabilise par un gain de temps et des avantages exclusifs, mais aussi et surtout par une avance sur la concurrence. La Confédération Construction est une organisation de services et de défense des intérêts pour tous les entrepreneurs, de petite ou de grande taille, active dans tous les secteurs de la construction et sur tout le territoire belge. En un mot, la Confédération Construction est votre clé pour réussir.